

1) **INSCRIPTION** : Avant toute inscription définitive, les nouveaux adhérents peuvent bénéficier d'un cours d'essai.

2) **ADHESION** : L'adhésion est effective à réception du dossier d'inscription complet (voir document à fournir impérativement sur Fiche d'inscription).

3) **COTISATION** : La cotisation annuelle est payable à l'inscription. En cas de non-paiement, nous ne pourrions pas accepter le gymnaste en cours. Elle est définitive pour l'année. Elle comprend le prix de la licence versée à la FFG et la cotisation pour le club. Tout arrêt d'activité, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner droit au remboursement de la cotisation et de la licence.

4) **ASSURANCE** : Une assurance est comprise dans la cotisation. Celle-ci intervient seulement en complément du régime de Sécurité Sociale et du régime complémentaire. En cas d'accident, une déclaration est adressée à la fédération dans les 5 jours, accompagnée d'un certificat médical et d'une photocopie de la licence. L'association remet à chaque adhérent en début de saison, une notice définissant les garanties du contrat. **La preuve de remise de la notice doit être retournée au club dûment signée.**

5) **OBJETS PERSONNELS** : Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle et les vestiaires.

6) **TENUES** : Pour les compétitions par équipe, une tenue spécifique définie par le club est obligatoire. Il est indispensable que les tenues identiques soient marquées au nom de l'enfant. Sans marquage, aucune réclamation ne sera prise en compte. Une tenue correcte est exigée pendant les cours.

7) **ENTRAINEMENTS** :

- Les gymnastes doivent se présenter en tenue de sport.
- **Sécurité** : Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur, de la prise en charge par l'entraîneur de son enfant et de revenir le chercher à la fin du cours. Les enfants présents dans les tribunes sont sous la responsabilité des parents n'ont pas accès au plateau de gymnastique.
- **Ponctualité** : Merci de respecter les horaires d'entraînement. En cas de retard répétitif, nous devons prendre des sanctions.
- **Assiduité** : Toute absence doit être signalée et justifiée auprès des entraîneurs. Suite à 3 absences consécutives non motivées, l'entraîneur prendra contact avec l'intéressé ou ses parents.
- **Portable** : L'utilisation d'un téléphone portable par les gymnastes pendant les cours est strictement interdite, au début de chaque cours, chaque gymnaste devra déposer son téléphone dans une bannette mise à disposition dans la salle, ceci afin d'assurer la concentration de chacun sur l'atelier qu'il suit.
- **Tabac et vapotage** : Il est interdit de fumer et / ou vapoter dans et aux abords de la salle de gymnastique.
- **Comportement** : un comportement respectueux du règlement, des entraîneurs, des bénévoles, des camarades et du matériel est attendu par chacun des adhérents.
- Tant pour les entraîneurs que pour les juges, tout engagement pris en début de saison devra être tenu jusqu'à la fin de celle-ci.

8) **GALA** :

- Pour le bon déroulement du spectacle, il est souhaitable que tous les gymnastes participent à la répétition générale. La date du gala vous est donnée en début d'année. Merci de prendre vos dispositions.

9) COMPETITIONS :

- Information communiquée par la FFGYM : Mise en place du certificat médical performance. Les compétiteurs qui s'engagent dans une catégorie relevant du niveau de pratique Performance doivent présenter un **certificat annuel de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition**. Avec saisie par le club dans l'application Licences et contrôles dans l'application EngaGym (un gymnaste sans certificat enregistré ne peut pas être engagé dans une catégorie Performance). Etant donné que les gyms compétitifs peuvent évoluer au cours de la saison, un certificat médical annuel sera demandé à tous les gyms compétitifs GAM et GAF.
- La sélection des gymnastes tant individuels que par équipe reste à l'appréciation de l'entraîneur.
- Un calendrier sera remis à chaque gymnaste dès que les dates seront connues.
- Le club doit informer les organisateurs des compétitions, au minimum 10 jours avant leurs déroulements, de toute absence de gymnastes. Les forfaits non signalés dans ces délais, sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, entraînent une pénalité pour le club.
- Pour ces raisons, nous vous demandons de nous informer des absences dès qu'elles sont connues et au minimum 10 jours avant les compétitions. Dans le cas contraire, les pénalités vous seront facturées.

Pour information :

Délai	Individuel hors délai (10 jours)	En équipe hors délai (10 jours)
Pénalité	Division région : 16,50 euros Division fédérale : 30,00 euros	Division région : 50,00 euros Division fédérale : 200,00 euros
Absence de juge	Division Région : 200, 00 euros	Division Fédérale : 305,00 euros

Nous vous remercions de veiller au respect de ce règlement pour le bon déroulement des activités et pour la bonne ambiance du club.